

République française

Département de la Haute-Loire

Commune de Montregard

COMPTE RENDU de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 27 septembre 2019

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 14

Présents : DUMONT Gérard - FAYARD Jean-François – FURNEL Audrey - JURY Gilles - MATHIEU Marie-Thérèse – MENIS Alexandre - MONGEVILLE Christophe - MONTERYMARD-GRAS Florence - MOULIN Emmanuel – MOULIN Martine - RANCON Raphaël – RIFFARD David – ROMEAS Frédéric - SAMUEL Béatrice

Secrétaire : MATHIEU Marie-Thérèse

Compte rendu du conseil municipal du 5 juillet 2019

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu du dernier conseil municipal en date du 5 juillet 2019 et demande aux membres du Conseil de l'approuver.

Compte rendu approuvé à l'unanimité.

1ère délibération : contournement poids lourds de Montfaucon-en-Velay : positionnement sur le nouveau tracé du fuseau

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal le courrier adressé par Monsieur le Président du Conseil départemental concernant le nouveau fuseau du tracé du contournement poids-lourds de Montfaucon-en-Velay.

Ce tracé, présenté le 30 avril dernier au Conseil municipal, d'une longueur de 1,7 km, et d'un coût estimé à 2 500 000 € TTC sans les raccordements, fait la jonction entre la RD 500 et la RD 105.

Après délibération, le Conseil municipal n'approuve pas ce fuseau de contournement poids-lourds de Montfaucon-en-Velay aux conditions énoncées, par *12 voix contre et 2 abstentions*, et demande à être consulté, ainsi que toutes les parties prenantes, avant tout autre projet.

2° délibération : travaux d'enfouissement des réseaux téléphoniques à Fours, confiés au syndicat

départemental d'Energies de la Haute-Loire : participation financière de la commune et validation convention de maîtrise d'ouvrage déléguée

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'enfouissement des réseaux à Fours. L'estimation des dépenses s'élève à 17 742,00 € TTC.

Le Syndicat départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux pour lesquels le reste à charge pour la commune sera de 8 758,00 €.

Après délibération, le Conseil municipal décide de confier ces travaux au Syndicat départemental d'Energies de la Haute-Loire et d'inscrire la somme de 8 758 € au budget primitif.

Décision approuvée à l'unanimité.

3^e délibération : acquisition d'abris de touche pour le terrain de foot : demande de financement auprès de la Région

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de déposer un dossier de demande de subvention «Équipements sportifs» auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'acquisition de nouveaux abris de touche sur le stade communal.

Ce projet est estimé à un coût de 1 852 € HT.

Après délibération, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à présenter ce dossier de demande de subvention et à réaliser cette acquisition.

Proposition approuvée à l'unanimité.

4^e délibération : vente du presbytère

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que, pour régulariser la vente du presbytère, la commune s'engage à acquérir la parcelle H 902 de 23 m².

La commune pourra ainsi procéder à la transaction immobilière de vente du presbytère (parcelles H 901 de 612 m² et H 902 de 23 m²) en l'étude de Maître Rocher à Tence.

Après délibération, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à ces transactions.

Autorisation accordée à l'unanimité.

5^e délibération : consultation maîtrise d'œuvre voirie forestière La Naute : validation du bureau retenu

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 5 juillet dernier, un avis favorable a été émis pour la création d'une voirie forestière sur le massif de la Naute, et qu'un dossier de consultation de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de ce projet avait été déposé.

La commission d'appel d'offres propose que l'ONF (Office National des Forêts) soit retenu pour un montant de 7 680 € TTC.

Après délibération, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché.

Autorisation accordée à l'unanimité.

6^e délibération : budgets Assainissement et Eau : états de non-valeurs

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que deux états de non-valeurs ont été remis par la Trésorerie d'Yssingeaux, à savoir :

- 18,74 € sur le budget Assainissement, relevant de l'exercice 2018,
- 38,51 € sur le budget Eau, relevant des exercices 2017 à 2018.

Après délibération, le Conseil municipal décide d'accepter en non-valeur ces deux sommes.

Décision approuvée à l'unanimité.

7^e délibération : validation du rapport annuel sur le prix de l'eau et la qualité du service public de l'eau potable de l'exercice 2018

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le rapport annuel du Syndicat des Eaux Loire-Lignon.

Le Conseil municipal charge Monsieur le Maire de déposer ce rapport à l'accueil de la Mairie pour en assurer la mise à disposition auprès du public.

Demande approuvée à l'unanimité.